

### DECHETS RESIDUELS (RES)

#### AUTORISE

- ✓ Tous les déchets ménagers qui ne sont pas enlevés sélectivement et pouvant être placés dans le sac à déchets résiduels.

Lorsque vous présentez vos déchets résiduels sur le trottoir, vous pouvez déposer le sac dans un bac ou un panier **sans couvercle**. Le sac doit pouvoir être retiré de ce récipient à une main.

#### INTERDIT

- ✗ Déchets faisant l'objet d'une collecte sélective (verre, déchets de légumes, de fruits et de jardin, papier et carton propres, pmc, métaux, textile), petits déchets dangereux, animaux morts, ...

#### Tarifs :

- Sacs de 15 l: € 5/rouleau de 10 sacs
- Sacs de 30 l: € 10/rouleau de 10 sacs
- Sacs de 60 l: € 20/rouleau de 10 sacs

#### Attention !

- maximum 3 sacs de 60 litres
- fermez le sac en nouant les rabats entre eux, n'utilisez pas de ruban adhésif

### DECHETS DE LEGUMES, DE FRUITS ET DE JARDIN (LFJ)

#### AUTORISE

- ✓ Restes de nourriture, coquilles d'oeufs, épluchures et restes de fruits, légumes et pommes de terre, restes de viande et de poisson, restes de pain, restes de fromage, marc de café, filtres à café en papier, essuie-tout, excréments de petits animaux domestiques (cochons d'Inde, lapins), noyaux, pépins, plantes d'intérieur (terre inclus), plantes d'extérieur, gazon, feuilles, fleurs, copeaux et sciure de bois non traité, bois d'élagage fins.

#### INTERDIT

- ✗ liquides, sauces, graisses, huiles, sachets de thé et pads de café, bois traité, os, coquilles de moules et d'huitres, animaux morts, litière de chats et d'oiseaux, sable, terre, cendres, liège, excréments de grands animaux.

#### Tarifs :

- Sacs de 15 l: € 2,5/rouleau de 10 sacs
- Sacs de 30 l: € 5/rouleau de 10 sacs
- Sacs de 60 l: € 10/rouleau de 10 sacs
- Seau de cuisine: gratuit

**CONSEIL : DEPOSEZ UN BOUT DE CARTON OU UN JOURNAL DANS LE FOND DU SAC, POUR QUE LE SAC SOIT CONSERVE PLUS LONGTEMPS.**

**Vous pouvez également faire du compostage à domicile.**

Les fûts et bacs à compost sont en vente à la commune à des prix avantageux.

### BOIS D'ELAGAGE

**Aux dates prévues dans le calendrier et après inscription, le bois d'élagage peut être enlevé à domicile contre paiement.**

#### AUTORISE

- ✓ Branches d'un diamètre max. de 15 cm et d'une longueur max. de 2 mètres, liées en fagots maniables au moyen de corde naturelle.

#### INTERDIT

- ✗ Petits déchets de jardin, feuilles, plantes, petits déchets d'élagage, tailles de haies, tonte de gazon et mauvaises herbes, racines et troncs d'arbres.

**Inscriptions (au moins une semaine à l'avance) :** par téléphone: 02/334.17.40 par email: [snoeihout@intradura.be](mailto:snoeihout@intradura.be)

**Paiement :** Vous payerez par bancontact aux ramasseurs de déchets. Quelqu'un doit donc être présent afin d'effectuer le paiement.

#### Tarifs :

Jusqu'à 2m<sup>3</sup>: € 25  
de 2m<sup>3</sup> à 4m<sup>3</sup>: € 50  
de 4m<sup>3</sup> à 6m<sup>3</sup>: € 75  
...

### CONTENEURS SOUTERRAINS POUR DECHETS RESIDUELS, VERRE, PAPIER & CARTON

- Sites :**
- Av. J. De Ridder
  - Rue P. Vertongen
  - Rue H. Verriest

Les conteneurs pour verre et papier & carton sont gratuits. Pour utiliser ces conteneurs, vous ne devez pas demander l'accès. Le conteneur pour déchets résiduels est payant. Vous payez € 0,60 par dépôt. Vous pouvez utiliser n'importe quel sac à déchets d'une capacité maximale de 30 litres. Enregistrez-vous au préalable en tant qu'utilisateur auprès d'Intradura. Envoyez pour ce faire un email avec votre prénom, votre nom, votre adresse, votre commune et votre numéro national à [secretariat@intradura.be](mailto:secretariat@intradura.be). Vous recevrez ensuite un courrier contenant toutes les instructions pour effectuer le paiement. Conservez soigneusement ce courrier car vous en aurez besoin chaque fois que vous faites un paiement.

**Attention !** Déposer des déchets autour des conteneurs est considéré comme un dépôt clandestin et sera sanctionné par une amende.

### POINTS DE VENTE DE SACS POUR DECHETS RESIDUELS, PMC ET DECHETS LFJ

Pour la collecte à domicile, les déchets résiduels, les déchets LFJ et les pmc ne peuvent être présentés que dans les sacs officiels d'Intradura. Vous pouvez également trouver ces sacs poubelle dans les points de vente dans des autres communes d'Intradura.

Consultez le site [www.intradura.be/fr/3nouveauxsacs](http://www.intradura.be/fr/3nouveauxsacs) pour obtenir un aperçu des points de vente.

### TEXTILE

#### AUTORISE

- ✓ Textile utilisable et inutilisable comme vêtements, chaussures par paire, sacs à main, linge de lit (draps, couvertures et couettes, sacs de couchage, ...), rideaux, serviettes, nappes, peluches.

#### INTERDIT

- ✗ Textile sale ou mouillé, tapis, couvertures électriques, matelas, coussins de fauteuils.

Présentez le textile dans un sac fermé, afin d'en préserver la valeur. Vous pouvez déposer le textile dans les conteneurs à textile disséminés dans la commune ou à la partie gratuite du parc de recyclage.

**Si le conteneur est plein, reprenez vos sacs et revenez plus tard.** Déposer des déchets autour des conteneurs est considéré comme un dépôt clandestin et sera sanctionné par une amende.

### OBJETS ENCOMBRANTS

Tous les déchets ménagers qui ne font pas l'objet d'une collecte sélective et qui en raison de leur volume ou de leur poids ne peuvent PAS être déposés dans un sac à déchets résiduels. Aux dates prévues dans le calendrier et après inscription, les objets encombrants peuvent être enlevés à domicile contre paiement.

#### AUTORISE

- ✓ Des objets composés de différents matériaux impossibles à dissocier les uns des autres en tant qu'un fauteuil, une chaise rembourrée, un tuyau d'arrosage, une valise, un frigobox, matériaux isolants (laine minérale), ...

#### INTERDIT

- ✗ Déchets à trier comme les métaux, les meubles en bois, les appareils électriques, les plastiques durs, les matelas, ...

**Inscriptions (au moins une semaine à l'avance) :** par téléphone: 02 334 17 40, par email: [grofvuil@intradura.be](mailto:grofvuil@intradura.be) complétez le formulaire de demande sur [www.intradura.be](http://www.intradura.be).

**Important :** précisez lors de votre inscription la quantité et la teneur exacte des déchets que vous souhaitez présenter.

**Paiement :** Vous payerez par bancontact aux ramasseurs de déchets. Quelqu'un doit donc être présent afin d'effectuer le paiement.

**Tarif :** € 0,40/kg.

**Remarque :** les objets encombrants doivent être démontés et prêts au rez-de chaussée. Ne sortez pas vos objets, vous éviterez que des autres déchets y seront ajoutés.

### LE MAGASIN DE DEPOT-VENTE

#### AUTORISE

- ✓ Les biens réutilisables en bon état et pouvant encore être vendus. Les appareils électriques, même défectueux.

#### COMMENT ?

- **enlèvement gratuit par ViTés**

Appelez le 02/255.19.40 pour fixer un rendez-vous. Tous les biens doivent être disposés au rez-de-chaussée en vue de l'enlèvement et les grandes pièces (armoires, lits, ...) doivent être démontées.

- **dépôt au magasin de dépôt-vente :**

- ViTés-Asse, Weverstraat 34, Asse. lu à sa: 10.00 - 17.30 h.
- ViTés-Vilvoorde, Mechelsesteenweg 588/D, Vilvoorde. lu à sa: 10.00 - 17.30 h.

Vous aussi, venez faire un tour au magasin de dépôt-vente. Vous y trouverez un vaste assortiment de biens d'occasion pour tous les budgets. Vous n'avez pas trouvé ce que vous cherchiez? Repassez régulièrement car l'offre est différente chaque jour. [www.dekringwinkel.be/vites](http://www.dekringwinkel.be/vites)

### PARC DE RECYCLAGE (SUR RENDEZ-VOUS)

Drève du Tennis 9, 1780 Wemmel

**Le parc de recyclage est uniquement accessible aux habitants de Wemmel (sur présentation de leur carte d'identité), et toujours sur rendez-vous: [intradura.mijnrecyclagepark.be/fr](http://intradura.mijnrecyclagepark.be/fr) ou T 02 334 17 40.**

Le parc de recyclage est uniquement destiné aux déchets ménagers. Les déchets professionnels/industriels ne sont pas acceptés.

#### Heures d'ouverture :

ma - ve : 14.00h. - 19.00h.  
sa : 10.00h. - 17.00h.

Vous pouvez vous présenter jusqu'à 15 min. avant la fermeture.

Fermé : lundi, dimanche, les jours fériés légaux. Attention: mardi 24 et 31 décembre les heures d'ouverture seront de 11.00h. jusqu'à 16.00h.

**PARTIE GRATUITE :** Textile, métaux, appareils électriques, frigolite, plastiques durs, pneus (uniquement de voiture),

bouchons en plastique, liège, matelas, petits déchets dangereux (pdd), papier et carton, déchets résiduels (dans le sac noir d'Intradura), pmc (présenter dans le sac bleu), bouteilles et bocaux en verre.

**PARTIE PAYANTE : Déchets recyclables € 0,08/kg :** bois d'élagage et souches d'arbre, déchets de jardin, bricailons, amiante (200 premiers kilos gratuits - emballés dans un film ou sac en plastique transparent), bois, verre plat. **Déchets non recyclables € 0,30/kg :** déchets encombrants.

Au parc de recyclage vous pouvez uniquement payer par bancontact.

**Vous accédez d'abord à la partie gratuite du parc. Ensuite, vous pouvez conduire à la partie payante, où vous pouvez d'abord décharger les déchets non recyclables, puis les déchets recyclables. Appelez le gardien du parc pour indiquer le bon tarif. Tenez-en compte lorsque vous chargez votre véhicule.**

# CALENDRIER DES IMMONDICES DETACHABLE

## JANVIER > JUIN 2025

wemmel

Fostplus

INTRA DURA

Un problème avec la collecte à domicile? Signalez-le à Intradura jusqu'à 1 jour après l'enlèvement 02/334.17.40

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
ME 1 <b>PARC DE RECYCLAGE FERMÉ</b>	SA 1	SA 1	MA 1	JE 1 <b>PARC DE RECYCLAGE FERMÉ</b>	DI 1
JE 2 RES LFJ	DI 2	DI 2	ME 2 LFJ	VE 2	LU 2
VE 3	LU 3	LU 3	JE 3 RES	SA 3	MA 3
SA 4	MA 4	MA 4	VE 4	DI 4	ME 4 P&C LFJ PMC
DI 5	ME 5 LFJ	ME 5 LFJ	SA 5	LU 5	JE 5 RES
LU 6	JE 6 RES	JE 6 RES	DI 6	MA 6	VE 6
MA 7	VE 7	VE 7	LU 7	ME 7 P&C LFJ PMC	SA 7
ME 8 LFJ	SA 8	SA 8	MA 8	JE 8 RES	DI 8
JE 9 RES	DI 9	DI 9	ME 9 P&C LFJ PMC	VE 9	LU 9 Lundi de Pentecote
VE 10	LU 10	LU 10	JE 10 RES	SA 10	MA 10
SA 11	MA 11	MA 11	VE 11	DI 11	ME 11 LFJ
DI 12	ME 12 P&C LFJ PMC	ME 12 P&C LFJ PMC	SA 12	LU 12	JE 12 RES
LU 13	JE 13 RES	JE 13 RES	DI 13	MA 13	VE 13
MA 14	VE 14	VE 14	LU 14	ME 14 LFJ	SA 14 ENCOMBRANTS SUR DEMANDE ET PAYANT
ME 15 P&C LFJ PMC	SA 15	SA 15	MA 15	JE 15 RES	DI 15
JE 16 RES	DI 16	DI 16	ME 16 LFJ BE SUR DEMANDE	VE 16	LU 16
VE 17	LU 17	LU 17	JE 17 RES	SA 17	MA 17
SA 18	MA 18	MA 18	VE 18	DI 18	ME 18 LFJ PMC
DI 19	ME 19 LFJ	ME 19 LFJ	SA 19	LU 19	JE 19 RES
LU 20	JE 20 RES	JE 20 RES	DI 20	MA 20	VE 20
MA 21	VE 21	VE 21	LU 21 Lundi de Pâques	ME 21 LFJ PMC	SA 21
ME 22 LFJ	SA 22	SA 22	MA 22	JE 22 RES	DI 22
JE 23 RES	DI 23	DI 23	ME 23 LFJ PMC	VE 23	LU 23
VE 24	LU 24	LU 24	JE 24 RES	SA 24	MA 24
SA 25	MA 25	MA 25	VE 25	DI 25	ME 25 LFJ
DI 26	ME 26 LFJ PMC	ME 26 LFJ PMC	SA 26	LU 26	JE 26 RES
LU 27	JE 27 RES	JE 27 RES	DI 27	MA 27	VE 27
MA 28	VE 28	VE 28	LU 28	ME 28 LFJ	SA 28
ME 29 LFJ PMC		SA 29 ENCOMBRANTS SUR DEMANDE ET PAYANT	MA 29	JE 29 <b>PARC DE RECYCLAGE FERMÉ</b>	DI 29
JE 30 RES		DI 30	ME 30 LFJ	VE 30	LU 30
VE 31		LU 31		SA 31	

SEMAINE DE LA BRIGADE DECHETS

### PMC Collecte en porte-à-porte dans le sac PMC

**EMBALLAGES PLASTIQUES**

- Bouteilles
- Barquettes et ravers
- Potjes en tubes
- Flacons
- Capsules de boisson
- Films, sacs et sachets

**EMBALLAGES MÉTALLIQUES**

**CARTONS À BOISSONS**

**Les règles pour un bon recyclage**

- Égouttez et videz bien tous les emballages.
- Aplatissez les bouteilles, remettez le bouchon.
- Enlevez le film plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.
- Retirez les films plastiques qui recouvrent l'entière des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu.

**INTERDIT**

- Bonbonnes de gaz
- Batteries et piles
- Appareils élect(ron)iques (incl. vapes, smartphones,...)
- Emballages avec bouchon de sécurité enfant 'pousser-tourner'
- Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- Emballages d'huiles de moteur et lubrifiants, de carburants, de pesticides, de colles, de peintures et vernis, tubes de silicone
- Emballages durs avec une contenance supérieure à 8L
- La frigolite
- Autres objets

**ATTENTION !**

- N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).
- N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

### LEGENDE :

- RES : DECHETS RESIDUELS
- P&C : PAPIERS - CARTONS
- PMC : EMBALLAGES EN PLASTIQUE - EMBALLAGES METALLIQUES - CARTONS A BOISSONS
- LFJ : DECHETS DE LEGUMES, DE FRUITS ET DE JARDIN
- BE : BOIS D'ELAGAGE SUR DEMANDE ET PAYANT
- PARC DE RECYCLAGE FERME
- SAPINS DE NOEL, SANS POT NI DECORATION, MAX 2M

\*présentez les déchets lors de la collecte suivante

- Sortez vos déchets entre 18.00 h. et 6.00 h.**  
En été les collectes peuvent commencer à partir de 5.00 h.
- Fermez bien le sac.**  
Mettez le sac poubelle de manière bien visible sur le trottoir.
- Des problèmes avec les collectes ? Notifiez Intradura jusqu'à un jour après l'enlèvement**  
Plus d'info ? Contactez intradura 02 334 17 40.

**Téléchargez Recycle!**

Consultez le jour de collecte, les informations sur le tri et les points de collecte sur votre smartphone avec l'application Recycle!. Grâce à ses notifications et informations utiles, vous serez toujours à jour !

Téléchargez vite l'application gratuite !

### Papier-Carton Collecte en porte-à-porte ou au recyparc

**ACCEPTÉ**

**INTERDIT**

- Enlever le film plastique des journaux, revues et dépliants
- Dans une boîte en carton
- Papier et carton sale ou gras
- Photos, papier peint
- Mouchoir, papier absorbant et aluminium

### Verre Dans la bulle à verre, le conteneur ou au recyparc

**ACCEPTÉ**

**INTERDIT**

- Séparer le verre blanc et le verre de couleur
- Videz bien les bouteilles et bocaux
- Les verres résistants aux hautes températures (ex. plats à four)
- Ampoules
- Les couvercles et capsules sont triés dans le sac PMC
- Porcelaine, céramique, terracotta
- L'opaline et le cristal
- Le verre plat tel que les vitres et les miroirs

Vous avez encore des doutes sur le tri des emballages? Consultez [www.trionsmieux.be](http://www.trionsmieux.be)

En savoir plus sur le tri sélectif et le recyclage? Rendez-vous sur : [www.fostplus.be](http://www.fostplus.be)



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

LE TRI, C'EST PARTOUT. PAS QU'À LA MAISON!

